

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2116

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'encontre »

le mot :

« auprès ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.